

POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT



ÉPANDAGE DE FONDANTS ET D'ABRASIFS

Sur la chaussée

Dès que la saison hivernale se présente, la division des Travaux publics de la Ville de Mont-Royal se mobilise pour faire face aux chutes de neige.

Une équipe de 40 à 50 employés chevronnés est mise en alerte pour intervenir le plus rapidement possible sur les 97 km de rues et 179 km de trottoirs. Saleuses, chenillettes et lames de déneigement assurent un déneigement efficace, qui sera habituellement achevé de 72 à 96 heures plus tard.

Dès les premiers flocons, nous mettons en œuvre un plan précis !

Dès le début d'une précipitation, les équipes procèdent à un épandage sur les artères principales, dans les zones scolaires, les rues résidentielles et industrielles.

Température entre 0 °C et -10 °C : épandage de sel.
Température entre -10 °C et -15 °C : épandage d'un mélange composé de 50 % de sable et de 50 % de sel.
Température de -15 °C et moins : épandage d'un mélange composé de 90 % de sable et de 10 % de sel.

L'épandage sur les artères principales est effectué en continu. Sur les rues résidentielles, il est réalisé sur une distance d'environ 30 m avant les intersections.



ÉPANDAGE DE FONDANTS ET D'ABRASIFS

Sur les trottoirs

Nous épandons un mélange de sable et de sel (à forte concentration en sable) sur les trottoirs aux périodes suivantes :

1. À la fin des travaux d'enlèvement de la neige, au besoin;
2. Durant une pluie verglaçante.

Il n'y a pas d'épandage sur les trottoirs durant les précipitations de neige.

Pour effectuer ce travail, le personnel de la Ville de Mont-Royal utilise des chenillettes de type « Bombardier » munies d'un épandeur-remorque. L'épandage sur les trottoirs s'effectue en continu.



DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

Le déblaiement des rues et des trottoirs consiste à tasser la neige à l'aide de chasse-neige, de chargeurs sur roues et de chenillettes afin d'ouvrir la voie aux piétons et aux véhicules. Le déroulement de ces opérations varie en fonction de l'importance des précipitations.

Accumulation de 2 à 5 cm : déblaiement des trottoirs seulement.

Accumulation de plus de 5 cm : déblaiement des rues et des trottoirs.

Le déblaiement des trottoirs est effectué de la façon suivante :

Moins de 15 cm de neige au sol : Artères principales : 2 côtés.

Rues résidentielles : 2 côtés.

Plus de 15 cm de neige au sol : Artères principales : 2 côtés.

Rues résidentielles : 1 côté.*

Les corridors scolaires constituent l'une de nos priorités en matière de déblaiement de la neige.

* Le trottoir de l'autre côté sera déblayé au moment du soufflage et du chargement de la neige.

SOUFFLAGE ET CHARGEMENT DE LA NEIGE

Une fois le déblaiement terminé, nous procédons à l'opération de soufflage de la neige au moyen de souffleuses, de chenillettes, de chargeurs et de camions.

L'opération s'effectue de deux façons :

1. Là où c'est possible, nous soufflons la neige sur les terrains. Cette méthode, pratiquée dans environ 70 % du territoire, permet de réduire les coûts de transport et d'élimination de la neige et de maintenir le budget de déneigement à un niveau raisonnable.
2. Aux endroits où cette possibilité est restreinte, nous soufflons la neige dans les camions, puis nous la déposons dans un des lieux d'entassement des neiges usées de la Ville de Mont-Royal.

LA RÉGLEMENTATION

N'oubliez pas que selon le règlement municipal n° 1432, il est interdit de pousser la neige dans la rue et sur les trottoirs. Si vous faites appel à un entrepreneur en déneigement, vous êtes tenus de l'en aviser. De plus, celui-ci doit obtenir un permis auprès de la Ville et indiquer clairement, à l'aide d'un poteau sur lequel figure ses coordonnées, les zones où il opère. Par ailleurs, n'oubliez pas qu'il est interdit d'enneiger une borne-fontaine.

En vertu du règlement municipal n° 1358, il est également interdit de déposer vos bacs et autres contenants destinés aux collectes des matières résiduelles sur les trottoirs et dans la voie publique.

En effet, les rues ou trottoirs encombrés sont une source de danger pour les automobilistes et les piétons. La sécurité est l'affaire de tous! Aidez-nous à maintenir les rues et les trottoirs dégagés, hiver comme été.

*Évitez les amendes et contribuez à la
sécurité de votre quartier!*